



ASCEPT – Mairie 06710 Touët-sur-Var  
Tel : 06.74.17.26.80 - Fax : 04.93.05.75.70 - Mail : [ascept.c@orange.fr](mailto:ascept.c@orange.fr) – Site : [www.ascept.fr](http://www.ascept.fr)

## Fiche d'inscription à l'accueil collectif de mineurs à Touët-sur-Var

### Composition du foyer ou vit l'enfant

#### Enfant :

Nom et prénom : ..... Date de naissance ..... Sexe .....

Adulte 1 ☐ Madame ☐ Monsieur : Nom ..... Prénom .....

Lien de parenté ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre .....

Téléphone ..... Adresse Courriel .....

Adresse .....

Situation professionnelle .....

Adulte 2 ☐ Madame ☐ Monsieur : Nom ..... Prénom .....

Lien de Parenté ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre .....

Téléphone ..... Adresse Courriel .....

Adresse .....

Situation professionnelle .....

Si vous êtes séparé ou divorcé, qui a la garde de l'enfant ? (nous transmettre obligatoirement le jugement). ☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Alternée

Nombre d'enfants à charge ..... ;

1<sup>ER</sup> Nom ..... Prénom .....

2<sup>ème</sup> Nom ..... Prénom .....

3<sup>ème</sup> Nom ..... Prénom .....

4<sup>ème</sup> Nom ..... Prénom .....

5<sup>ème</sup> Nom ..... Prénom .....

Responsable legaux 1 ☐ Madame ☐ Monsieur

Responsable legaux 2 ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Nom ..... Prénom .....

Lien de Parenté ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre Lien de Parenté ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre

Adresse (si différente du foyer ou vit l'enfant) Adresse (si différente du foyer ou vit l'enfant)

.....

.....

.....

.....

Téléphone Portable : ..... Téléphone Portable .....

### Organisme de rattachement du foyer

☐ Régime général (caf) ☐ MSA ☐ CCSS de Monaco

Numéro d'allocataire obligatoire ou document CAF (sinon 14.40€ la journée) :

Obligatoire.

(Pour les enfants dont les familles résident hors du territoire de la CCAA un supplément est demandé : 3€ par jour et par enfant).

De septembre 2024 à septembre 2025 une cotisation de 20€ par enfant est obligatoire.

Autorisation consultation du fichier CAFPRO

☐ OUI ☐ NON

Nous tenons à vous informer que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

### *Nos objectifs*

*Respecter les rythmes de vie de l'enfant*

*Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant*

*Diversifier les activités proposées*

*Faire découvrir son environnement à l'enfant*

*Impulser la créativité, l'imaginaire et la curiosité*

Afin d'assurer le bon déroulement de notre accueil de loisirs, nous nous permettons de vous rappeler ces quelques règles extraites du règlement intérieur de l'accueil Collectif de Mineurs.

Merci de bien vouloir les lire attentivement.

### **Les horaires :**

Accueil 8h00 à 10h00

Départ à partir de 17h00 et jusqu'à 18h00. Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

En cas d'absence de l'enfant, la directrice doit être prévenue le plus tôt possible au 06.74.17.26.80.

Le remboursement des journées d'absence ne se fera qu'en cas de présentation **d'un certificat médical de plus de trois jours de maladie consécutive.**

### **Le sac de votre enfant doit contenir : (Ne pas oublier de mettre le prénom de votre enfant sur les affaires)**

- Un sac adapté à l'âge de votre enfant et l'habillement adaptés à l'activité.
- Un pique-nique conforme aux règles d'hygiène (cf. planning).
- Un goûter, une bouteille d'eau et une casquette tous les jours. (Eté serviette et maillot de bain tous les jours)

### **Le dossier d'inscription comprend :**

- ◆ Une fiche sanitaire remplie recto-verso et signée valable un an (de juillet à juillet), si possible photocopie d'une photo d'identité. Préciser si il y a un PAI ((Projet d'Accueil Individualisé).
- ◆ Cette fiche d'inscription dûment remplie.
- ◆ Le paiement complet des jours réservés (plusieurs chèques peuvent être effectués).
- ◆ Calcul pour les journées centre (ex)  $QF\ 656 \times 0,9\% = 5,90\text{€}$  x nbre de jours + cotisation 20€.(le plafond de votre contient familial est minimum 500, maximum 1600).

Les dossiers doivent être rendus impérativement **avant le 09 octobre 2026**. Les enfants pourront être accueillis dans la limite des places disponibles, dans la mesure où la Directrice est en possession des documents et règlements obligatoires.

- Merci de remplir le tableau ci-dessous en cochant les cases des jours désirés.
- Calcul pour les journées centre :  $QF$  (ex :  $1350 \times 0,9\% = 12,15\text{€}$ ) par jour

|                       |                       |                          |                       |                          |
|-----------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Lundi 19 octobre 2026 | Mardi 20 octobre 2026 | Mercredi 21 octobre 2026 | Jeudi 22 octobre 2026 | Vendredi 23 octobre 2026 |
| Lundi 26 octobre 2026 | Mardi 27 octobre 2026 | Mercredi 28 octobre 2026 | Jeudi 29 octobre 2026 | Vendredi 30 octobre 2026 |